



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi.

Période du mois de décembre 2021

Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS ET ENLEVEMENTS**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**
- **CONCLUSION**
- **RECOMMANDATIONS**

● INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition , des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

La commission des Nations-Unies d'enquête sur le Burundi a déploré dans ce dernier rapport du 23 septembre 2021 que les violations des droits de l'homme ont continué mais à une échelle moindre que dans le contexte électoral. L'espace démocratique reste fermé et les autorités exercent un contrôle étroit sur les médias et la société civile, malgré certains gestes symboliques isolés d'ouverture du Président. Les violations documentées ont visé principalement des membres de partis d'opposition, des personnes soupçonnées d'être impliquées dans des attaques armées ou de collaborer avec des groupes armés, mais aussi, dans une moindre mesure, des rapatriés et la population burundaise en général. Des agents

du Service national de renseignement (SNR), placés sous la responsabilité directe du Président Ndayishimiye, ont été les principaux auteurs d'exécutions, de disparitions forcées, d'arrestations et détention arbitraires et de tortures en lien avec les attaques armées ; ils ont continué à agir en toute impunité. Des policiers, relevant notamment du Groupement mobile d'intervention rapide, et des Imbonerakure ont également été impliqués dans certains cas d'exécutions, d'arrestations et de torture.

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport **vingt-huit (28) cas** d'assassinats, **deux (2) cas** d'enlèvements, **quatorze (14) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ainsi que **vingt- un (21) cas** d'atteintes à l'intégrité physique ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

- **ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi une année après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois de décembre 2021, l'Acat-Burundi a pu répertorier **vingt-huit (28) cas** d'assassinats.

1. En date du 03 décembre 2021, Pélagie RUGOKE, résidant sur la colline BIBARE de la commune RUTOVU en province de BURURI, secrétaire au lycée RUTOVU a été assassinée par des inconnus. Les mobiles de ce meurtre ne sont pas encore connus. Les assassins n'ont même pas emporté son argent.
2. En date du 03 décembre 2021, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom d'Innocent BARUTWANAYO qui résidait en commune de MATONGO de la province de KAYANZA est mort des suites des actes de torture qui lui ont été infligés au sein du service national des renseignements(SNR). La victime avait été arrêtée par les agents du service national des renseignements le 16 novembre 2021 à son domicile et détenue au cachot du SNR à KAYANZA avant d'être transférée au cachot de ce même service à BUJUMBURA.
3. En date du 06 décembre 2021, Jean Marie NSABIMANA, commerçant résidant sur la colline RUVUMVU de la commune et province de BUBANZA a été assassiné par des personnes non identifiées qui l'ont attaqué lorsqu'il rentrait chez lui. Selon une source dans la localité, les imbonerakure seraient à l'origine de ce meurtre ,ils sont les seuls à effectuer des rondes nocturnes dans cette localité .
4. En date du 08 décembre 2021, Jean Bosco NTAHOBARI, résidant sur la colline de RUSORORO de la zone de KIRAMIRA dans la commune de RUGOMBO de la province de CIBITOKÉ a été assassiné à coups de machettes par des individus non identifiés lorsqu'il rentrait à la maison. Selon une source dans la localité, la victime était souvent accusée de sorcellerie par son entourage et cette dernière proférait des menaces de mort à son encontre depuis des mois.
5. En date du 10 décembre 2021, deux (2) corps sans vie d'hommes non identifiés ligotés, attachés à un arbre ont été découverts à la 2ème transversale de la colline RUHAGARIKA en commune BUGANDA de la province de CIBITOKÉ. Les deux victimes ont été enterrées sur ordre des autorités administratives de la localité. Selon un témoin, le chef de zone et

les imbonerakure ont éloigné la population présente sur les lieux et ont procédé à l'enterrement des victimes à ce même endroit. Les auteurs de ce double meurtre ne sont pas encore connus.

6. En date du 14 décembre 2021, un corps sans vie de Juvénal NZEYIMANA ,un leader du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) dans la localité de BUGA, zone GATOBO en commune KAYOGORO de la province MAKAMBA a été découvert poignardé et ligoté près de la rivière MARAGARAZI. La victime avait été portée disparue le 08 décembre 2021, arrêtée par des agents du service National des renseignements(SNR) dont un certain Vincent NAHIMANA et Philibert MUTAMBARA.
7. En date du 15 décembre 2021, Augustin MATATA, militant et un des responsables du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) en commune d'ISARE de la province de BUJUMBURA qui avait été arrêté en zone BURINGA de la commune GIHANGA, province de BUBANZA par des agents du service national des renseignements est mort à la Clinique Prince Louis RWAGASORE où il était hospitalisé après des actes de tortures qui lui ont été infligés au cachot du SNR (Service National de Renseignement). Ses proches demandent qu'une enquête soit diligentée afin de déterminer les auteurs de ce meurtre et que ces derniers soient punis conformément à la loi.
8. En date du 15 décembre 2021, Méthode NIZIGIYIMANA résidant sur la colline GAHONDO de la commune NDAVA de la province de MWARO a été assassiné à coups de machettes. Ceux qui l'ont tué ne sont pas encore connus. Des conflits fonciers seraient à l'origine de ce meurtre .
9. En date du 17 décembre 2021, deux (2) personnes dont une femme connue sous le nom de Jeanine KABAGABIRWA et sa fillette résidentes de la colline MUZINGI, zone de GISANZE, en commune de GASHOHO de la province de MUYINGA ont été assassinées à coups de machettes par des malfaiteurs non identifiés. Les mobiles ainsi que les auteurs de ces assassinats ne sont pas encore connus.

10. En date du 17 décembre 2021, KIRAGAGAZA Diomède, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) qui résidait dans la localité de RUSOVU, zone DUNGA en commune KAYOGORO de la province MAKAMBA a été retrouvé mort poignardé au niveau du coup. La victime avait été arrêtée par les agents de la police du poste de la commune KAYOGORO en date du 14 décembre 2021 l'accusant de détention illégale d'armes.
11. En date du 18 décembre 2021, deux (2) militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de Jules HARAMAJAMBERE et Claude BUCUMI résidant dans la localité de NKARAMANYENYE, zone GATOBO en commune KAYOGORO de la province de MAKAMBA ont été assassinés par balles près de chez eux alors qu'ils étanchaient leur soif. Ces deux frères militant du parti d'Agathon RWASA avaient reçus des menaces de mort de la part de Gilbert CIZA un des chefs des imbonerakure dans la commune KAYOGORO depuis le début du mois de décembre 2021 pour avoir refusé que leurs parcelles servent de construction de permanence du parti au pouvoir le CNDD-FDD. Une source dit avoir perçue des hommes en tenues policières dont un certain Juvénal BAYAGA dit chef, un policier du poste KAYOGORO et Valentin NDABUBAHE ,un des chefs des imbonerakure dans la localité avant le forfait.
12. En date du 18 décembre 2021, deux (2) corps sans vie de deux militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de Firmin IRAKOZE et Frédéric NAHAYO qui résidaient dans la localité de RUVUMU ,zone KIYENZI en commune KANYOSHA de la province BUJUMBURA ont été découverts dans les roches de la rivière KANYOSHA. Les deux victimes avaient été arrêtées par des hommes armés à bord du véhicule de marque TI qui seraient des agents du Service National des Renseignements(SNR) deux jours avant le découverte de leurs corps.
13. En date du 19 décembre 2021, un corps sans vie d'un homme poignardé qui n'a pas été identifié a été découvert sur la transversale 12 de la colline RUSIGA, zone et province de CIBITOKÉ. Les auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus. Les autorités administratives locales ont vite ordonné l'enterrement immédiat de ce corps.

14. En date du 19 décembre 2021, un corps sans vie de Mathieu HABONIMANA militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) qui résidait dans la localité de RWEZA, zone DUNGA en commune KAYOGORO de la province MAKAMBA a été retrouvé mort fusillé. La victime a été enlevée près du marché de la zone DUNGA par des hommes en tenue policière à bord d'un véhicule double cabine de couleur blanche sans plaque d'immatriculation le 16 décembre 2021.
15. En date du 19 décembre 2021, un corps sans vie de MVYUKATO Barnabé mobilisateur du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) dans les provinces MAKAMBA et RUTANA qui résidait dans la localité de SHAKA, zone DUNGA en commune KAYOGORO de la province de MAKAMBA a été retrouvé mort, assassiné par balle dans un buisson de la localité. Les auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus.
16. En date du 21 décembre 2021, un veil homme du nom de BARUMWINA a été assassiné à coup de machettes par des inconnus sur la colline KIYANGE en commune BUHIGA de la province de KARUZI. Trois personnes ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquêtes .
17. En date du 21 décembre 2021, Barnabé NDAYISHIMIYE, chargé de l'idéologie du CNL (Congrès National pour la Liberté) dans la zone RUYAGA, a été retrouvé mort poignardé près de chez lui dans la localité de BUZIGE, zone RUYAGA en commune KANYOSHA, dans la province BUJUMBURA. La victime avait été arrêtée à son domicile en date du 20 décembre 2021 à 16 heures par des agents du service national des renseignements(SNR). Ses proches demandent des enquêtes pour que des auteurs de ce crime soient traduits devant la justice.
18. En date du 22 décembre 2021, un corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Joseph NYANDWI a été découvert pendu à l'aide d'une corde sur un avocatier près de son domicile situé sur la colline de MUGANO de la commune de BURAZA, en province de GITEGA. Les circonstances ainsi que les auteurs de ce meurtre ne sont pas encore connus puisque la victime

aurait été tuée dans un autre endroit et ses bourreaux l'ont emmené, suspendu sur cet avocatier pour faire croire à l'opinion que c'est un suicide.

19. En date du 23 décembre 2021, des inconnus ont jeté une grenade dans une petite salle servant de salle de cinéma située entre la 3ème et la 4ème avenue en zone BWIZA de la commune de MUKAZA, en Mairie de BUJUMBURA. L'explosion a tué trois (3) personnes et quatorze (14) autres ont été blessées. Ces blessés ont été évacués vers différents hôpitaux de BUJUMBURA. Les auteurs de cette attaque n'ont pas été connus.
20. En date du 25 décembre 2021, un corps sans vie d'un agent de police connu sous le nom de Léopold NIYUNGEKO qui assurait la garde de la COOPEC (Coopérative d'Épargne et de Crédit) à BUGENDANA en province de GITEGA a été découvert étranglé tout près d'un bistrot de la localité. Ceux qui l'ont assassiné ne sont pas encore connus.
21. En date du 25 décembre 2021, un corps sans vie d'un homme ligoté dont l'identité n'a pas été connue a été retrouvée dans un champ se trouvant au bord de la rivière RUSIZI au pied de la colline de NYAMITANGA à la transversale numéro 4 en zone NDAVA de la commune BUGANDA dans la province de CIBITOKÉ. L'administrateur de cette commune qui s'est rendu sur les lieux a ordonné l'enterrement immédiat de ce corps sans que des enquêtes ne puissent être menées pour connaître l'identité de la victime ainsi que les auteurs de son assassinat.
22. En date du 26 décembre 2021, un corps sans vie d'un homme connu sous le nom d'Elias CONGERA a été découvert sur la colline de MUGIMBU, zone de NGOMA, commune de MURWI dans la province de CIBITOKÉ. La victime a été assassinée à coups de machettes lorsqu'il rentrait à son domicile. Les auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus. Des accusations liées à la sorcellerie seraient à l'origine de ce meurtre.
23. En date du 29 décembre 2021, un corps sans vie de Sylvestre NZUYIBWAMI, qui est maçon de 51 ans, militant du parti du CNL (Congrès National pour la Liberté) qui résidait dans la localité de MIRAMA, zone MUYIRA de la

commune KANYOSHA dans la province de BUJUMBURA a été découvert fusillé dans son champ de manioc. La victime avait échappé à plusieurs tentatives de meurtres. La dernière date du 14 janvier 2021 où quatre imbonerakure l'ont attaqué chez lui et ont tué sa femme et l'ont blessé grièvement. Les auteurs ainsi que les mobiles de cet assassinat ne sont pas encore connus.

- **CAS D'ENLEVEMENTS**

1. Jean d'Agone ABIMANA, résidant sur la colline GASHIHA de la colline KIVOGA en commune BISORO de la province de MWARO est sans nouvelles de lui depuis le 08 décembre 2021. La victime descendait vers Bujumbura en provenance de GITEGA, son lieu de travail.
2. En date du 30 décembre 2021, un ancien militaire EX-FAB (Forces Armées Burundaises) connu sous le nom d'Isaac BAMPORUBUSA, natif de la colline de KIBUNGO de la commune de BUGENDANA en province de GITEGA a été enlevé par des hommes armés non identifiés à bord d'un pick-up qui l'ont conduit vers une destination inconnue. Cela s'est passé à l'avenue de l'Amitié de la zone de ROHERO, commune MUKAZA en Mairie de BUJUMBURA. Des sources proches de la victime indique qu'elle venait de rentrer d'exil le 15 décembre 2021 en provenance du RWANDA où il s'était réfugié.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois décembre 2021. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi pour cette période **quatorze (14) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 1er décembre 2021, Salvator GASOGO travaillant dans une agence de voyage dénommée Air Ponctuel a été arrêté par des agents du Service National des Renseignements (SNR) à bord du véhicule appartenant au chef de ce service en province de Bujumbura. Les mobiles de son arrestation ne sont pas encore connus.
2. En date du 1er décembre 2021, Venant NDAHABONIMANA, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté), étudiant et représentant de ce parti à l'université de NGOZI, résidant au quartier RUBUYE de la commune KIREMBA en province de NGOZI a été arrêté à son domicile aux environs de 20 heures par des inconnus habillés en tenue policière qui l'ont embarqué dans leur véhicule TOYOTA Hilux vers une destination inconnue.
3. En date du 02 décembre 2021, Olivier NKURUNZIZA, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) et enseignant à l'école fondamentale de GISHA située en zone et commune de TANGARA de la province de NGOZI a été enlevé à son domicile se trouvant sur la colline de GISHA dans la même commune par des individus armés de fusils en uniforme policière qui l'ont embarqué dans leur véhicule vers une destination inconnue.
4. En date du 02 décembre 2021, Manassé NDUWAYO, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant sur la colline MUNAGANO de la commune KIREMBA en province de NGOZI a été arrêté de nuit par les agents de la police accompagnés par des imbonerakure. Le mobile de son arrestation ainsi que le lieu où il a été emmené ne sont pas encore connus.
5. En date du 02 décembre 2021, Salomon NDUWAYO, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant en zone MUBUGA de la commune et province de NGOZI a été arrêté de nuit à son domicile par les agents de la police dans un lieu de détention inconnue. Son lieu de détention n'est pas encore connu.

6. En date du 08 décembre 2021, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant sur la colline SUSU de la zone MURUNGUURIRA, en commune NTEGA de la province de KIRUNDO connu sous le nom de MBARUSHIMANA a été arrêté et détenu au cachot de police de NTEGA sur ordre du chef de colline SUSU. Il serait accusé par ce même chef de colline d'avoir violé une femme ce qui a été démenti par des analyses médicales. La même source précise que le mobile réel de l'incarcération de ce militant du CNL serait le fait qu'il a refusé d'adhérer au parti au pouvoir.
7. En date du 10 décembre 2021, Déo NDURENGANA, un citoyen résidant en commune KABARORE de la province de KAYANZA a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat provincial de KAYANZA. Cet homme a été accusé par le gouverneur de la province d'outrage au chef de l'Etat, ce que réfutent les habitants de cette localité qui précisent qu'il serait victime d'un conflit qui l'oppose avec un certain Vincent NDAGIJIMANA qui exploite les mines en commune KABARORE.
8. En date du 11 décembre 2021, Ernest BUTOYI, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant sur la colline BUTARE de la commune KAYOGORO en province de MAKAMBA a été arrêté par les imbonerakure sur ordre de l'administrateur de KAYOGORO connu sous le nom d'Antoine NDAYIRAGIJE puis détenu au cachot de la police. Le mobile de son arrestation n'est pas encore connu mais ses proches ainsi que les militant du parti CNL parlent d'arrestation sur base de son appartenance politique et demandent qu'il soit libéré et sans conditions.
9. En date du 11 décembre 2021, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant en commune KAYOGORO de la province de MAKAMBA a été arrêté par des policiers accompagnés des Imbonerakure et l'ont mis au cachot du commissariat communal de police de KAYOGORO. Les mobiles de son arrestation ne sont pas encore connus.

10. En date du 12 décembre 2021, Emmanuel BUCINGEZA, représentant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant sur la colline de RUVURI de la commune KINYINYA en province de RUYIGI a été arrêté par les imbonerakure pour avoir porté un Tee-shirt de son parti.
11. En date du 15 décembre 2021, Joris BUKEYENEZA, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) et enseignant au Lycée communal GATONDE de la commune de NYABIKERE en province de KARUZI a été arrêté par le responsable des Imbonerakure dans cette commune lorsqu'il rentrait de l'école. Il a été incarcéré au cachot du commissariat communal de la police à SHOMBO de la même province. Il a été accusé de répandre des fausses informations sur les réseaux sociaux ce que réfutent ses proches qui parlent d'arrestation à caractère politique et demandent sa libération immédiate et sans conditions.
12. En date du 26 décembre 2021, deux (2) personnes dont un certain Canésius NSABIMANA et son épouse connue sous le nom Nadine MUNEZERO, résidant en zone de MINAGO de la commune et province RUMONGE ont été arrêtés à leur domicile par le chef du service national des renseignements dans cette province et les a conduits au cachot du commissariat provincial de la police à RUMONGE. Canesius a été enlevé de ce cachot après quelques heures et a été conduit vers une destination inconnue.
13. En date du 29 décembre 2021, une infirmière travaillant au centre de santé de BUBANZA II connue sous le nom de Béatrice NIZIGAMA a été arrêtée par Venant MIBURO, chef du service national des renseignements (SNR) en province de BUBANZA. La victime a d'abord été interrogée au bureau du SNR avant d'être embarquée vers le service national des renseignements à BUJUMBURA où elle était détenue. Les mobiles de son arrestation ne sont pas connus.

- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de décembre 2021. En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmener la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besoins par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **vingt- un (21) cas** d'atteintes à l'intégrité physique ont été recensés durant ce mois de décembre 2021.

- **TORTURE**

1. En date du 13 décembre 2021, un juge du Tribunal de grande instance de BUJUMBURA, connu sous le nom de Jean Paul NSHIMIRIMANA a été bastonné par des policiers du poste de commandement de la zone de KANYOSHA, commune MUHA de la mairie de BUJUMBURA. Les mobiles de cet acte ne sont pas connus .

- **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

1. En date du 11 décembre 2021, deux (2) personnes dont un représentant des imbonerakure dans la commune RUTANA ont été blessées par des tirs d'hommes armés de fusils sur la colline et zone GITABA de la commune et province de RUTANA. Les auteurs de cette attaque ne sont pas encore connus. Un suspect a été arrêté tandis que les blessés reçoivent des soins dans un hôpital de la localité.
2. En date du 12 décembre 2021, des malfaiteurs non identifiés ont attaqué à la grenade un ménage situé sur la colline et zone GATETE de la commune et province de RUMONGE faisant quatre (4) blessés dont une maman connue

sous le nom de Suzanne BAPFUMUKEKO et ses deux filles connues sous les noms de Clairia KEZIMANA et Ayisetu NSHIMIRIMANA ainsi qu'Emmanuel NDAYISENGA. Les victimes ont reçu des soins dans un des hôpitaux de la ville de BUJUMBURA.

- **CONCLUSION.**

Le mois de décembre 2021 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Des actes de criminalité liés aux assassinats déguisés en suicide où des corps sans vie sont retrouvés suspendus sur des arbres, les uns avec des jambes touchant le sol, d'autres sans aucune blessure pouvant être occasionné par la corde avec laquelle la victime aurait utilisée pour se donner la mort, et des enlèvements à grande échelle ont continué au cours de ce mois de décembre 2021 comme pour les mois derniers.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système

judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés afin d'éclairer l'opinion sur ce phénomène qui devient de plus en plus récurrent.
- ✓ Se saisir des cas de crimes dans les ménages pour des allégations de sorcellerie ou des conflits fonciers qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire.

- **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

- **A l'endroit de la communauté internationale :**

- ✓ Suive de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.